

L'OCI se félicite de la décision du CDH d'enquêter sur les violations israéliennes à Gaza et regrette l'opposition américaine

Date: 24/07/2014

L'Organisation de la Coopération islamique (OCI) s'est félicitée de la décision, adoptée le 23 juillet 2014 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH), d'ouvrir une enquête internationale sur les violations commises par Israël dans le cadre de son agression militaire continue sur la bande de Gaza, laquelle a causé la mort de centaines de palestiniens et le déplacement de milliers d'autres, ainsi que la destruction d'infrastructures, de fermes et de maisons. En effet, le CDH a décidé d'envoyer d'urgence une commission d'enquête internationale indépendante pour enquêter sur toutes les violations du droit international et du droit international humanitaire dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Al-Qods-Est, et particulièrement la bande de Gaza.

Par ailleurs, l'OCI a profondément regretté le vote contre des Etats-Unis d'Amérique qui, a-t-elle estimé, les place à contre-courant de la volonté du reste de la communauté internationale. Par cette position, a souligné l'OCI, les Etats-Unis donnent une nouvelle fois la preuve de leur partialité et de leur parti pris pour Israël et assurent à celui-ci l'immunité contre tout engagement envers le droit international et les principes des droits de l'homme. En agissant de la sorte, les Etats-Unis se mettent aux côtés d'un Etat colonisateur, nucléaire, qui plus est mené par un gouvernement maléfique qui pratique l'apartheid et s'obstine sans vergogne à violer tous les principes communément admis par la communauté des nations.

Pour rappel, le CDH a condamné dans les termes les plus forts les violations généralisées, systématiques et flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales découlant des opérations militaires israéliennes. Il a également appelé à la cessation immédiate de l'agression militaire israélienne dans toute la Palestine occupée et demandé à Israël de mettre fin à toutes les formes de blocus illégal imposé à la bande de Gaza, qui constitue en soi une punition collective de la population civile palestinienne.

Il convient par ailleurs de signaler que l'OCI avait tenu, le 10 juillet dernier, une réunion extraordinaire de son Comité exécutif au niveau des ministres des Affaires étrangères, au terme de laquelle l'OCI a appelé le Groupe des ambassadeurs de l'OCI à Genève à appuyer pour la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil des droits de l'homme afin d'examiner la mise en place d'un groupe de travail international spécial pour enquêter sur les crimes et les violations d'Israël contre les Palestiniens